

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Cédric (suppléant) ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GUILLOU Claudine à LE FLOC'H Patrick ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian à PUILANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian à CONNAN Josette ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; RASLE-ROCHE Morgan ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	10
Votants	71
Absents	17

DEL2024-01-011

TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et les garanties minimales sur le temps de travail ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale et fixant ainsi la durée annuelle de travail à 1600 heures ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la journée de solidarité pour l'autonomie et instaurant ainsi la durée annuelle de travail à 1607 heures ;

Vu la loi n° 2019-829 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique et en particulier son article 47 qui prévoit l'harmonisation de la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieurs à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 2 avril 2019 relative au protocole d'accord des conditions de travail des agents de l'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 17 décembre 2019 relative au règlement intérieur du personnel de l'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 17 octobre 2023 relative au temps de travail annuel ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 6 juillet 2023 ;

Vu les extraits de règlement intérieur joint en annexe ;

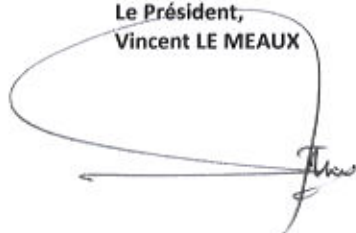
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Modifie les articles 17, 18-1 et 18-2 du règlement intérieur afin d'intégrer les précisions évoquées ci-avant et ainsi supprimer les divergences mises en lumière par le contrôle de légalité sur la durée annuelle du temps de travail ;
- Modifie l'article 11 du règlement intérieur pour préciser que les agents exerçant leur fonction à temps partiel bénéficient de jours d'ARTT lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre du cycle de travail à 36h ;
- Modifie l'article 14-4 du règlement intérieur pour supprimer la référence à l'octroi d'un cadeau de départ en retraite d'une valeur de 200 € auxquels s'ajoutent, au-delà de 2 années d'expérience dans la collectivité, 10 € par année de présence.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick LE GOFF

